

Service minimum d'accueil dans les écoles

En raison du mouvement social annoncé pour le **jeudi 27 janvier**, et conformément à la loi de 2008, la Ville de Montluçon met en place un service minimum d'accueil (SMA) dans les établissements dont le pourcentage de grévistes est égal ou supérieur à 25%.

Le SMA sera assuré dans les écoles suivantes :

o **Ecoles maternelles** : Desnos/Aymé, Paul-Lafargue et Voltaire

o **Ecoles élémentaires** : Aristide-Briand et Emile-Zola

Votre contact

Service Communication

04 70 02 55 53

communication@mairie-montlucon.fr